

ACTION PILOTE
[exemple]

> *Restauration de zones humides à Gevigney-et-Mercey (Haute-Saône)*

L'EPTB Saône Doubs a été sollicité pour mettre en œuvre un programme d'acquisition et de restauration de zones humides sur une surface minimale de 15 hectares correspondant à des mesures compensatoires obligatoires liées à l'extension de l'usine Peugeot sur le territoire de Vesoul.

L'EPTB a ainsi assuré l'ensemble du projet, de la recherche des parcelles jusqu'à la réalisation des travaux de restauration. En lien avec les opérateurs Natura 2000, l'établissement s'est rapidement orienté sur le secteur de Gevigney-et-Mercey, sur des peupleraies en mauvais état sanitaire et présentant un fort potentiel de restauration écologique.

Le programme d'intervention s'est déroulé en plusieurs étapes :



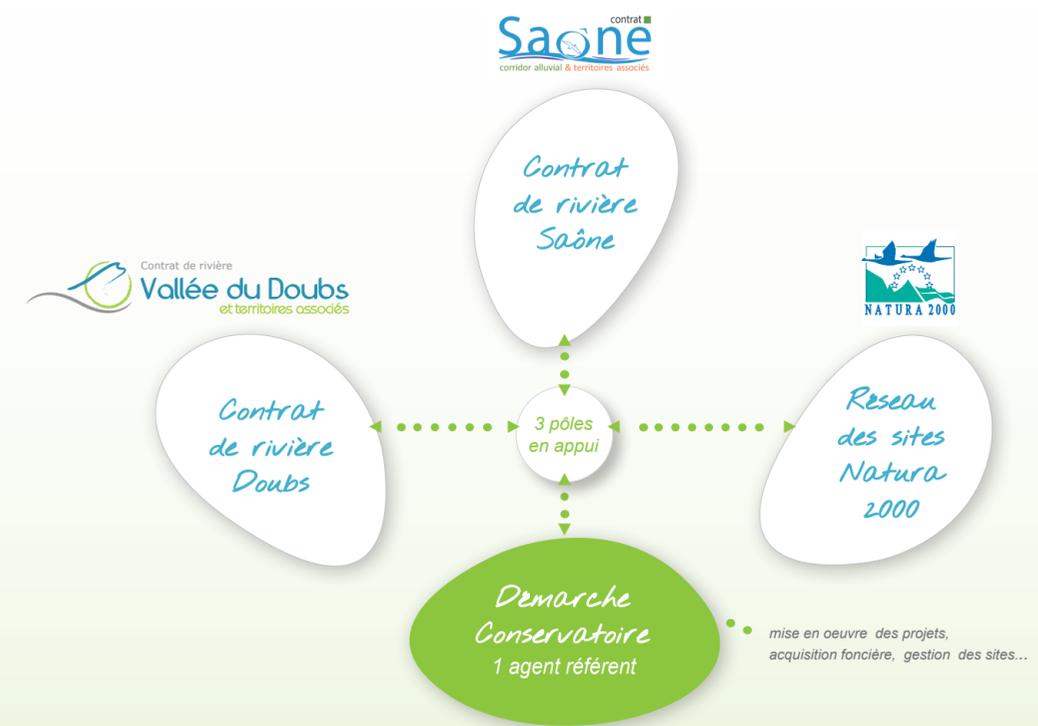
Les travaux se sont déclinés en diverses opérations :

- coupe et évacuation des peupliers, broyage puis remise en état des terrains ;
- création de mares ;
- création de frayères piscicoles (frai du brochet et de la lote) ;
- lutte contre les espèces invasives ;
- débroussaillage et déboisement sélectifs pour créer ponctuellement des secteurs ouverts et ainsi diversifier le milieu ;
- comblement de certains drains avec les matériaux issus des travaux de terrassement pour favoriser le caractère humide des parcelles ;
- maintien et entretien d'arbres à vocation patrimoniale (chênes pédonculés, saules têtards) ;
- reconversion des parcelles en prairie de fauche tardive et/ou de pâturage extensif afin d'étendre le continuum prairial indispensable à certains oiseaux (Courlis, Râle des genêts...);
- transformation d'anciens poteaux électriques en nichoirs à cigognes
- maintien et gestion de roselières/mégaphorbiaies favorables à la reproduction d'oiseaux rares



L'animation développée par l'EPTB à Gevigney-et-Mercey pour la conduite de ces travaux a permis de faire émerger de nouvelles opportunités d'acquisition foncière à proximité. L'établissement a pu ainsi se positionner sur l'achat de 10 hectares supplémentaires de zones humides sur la commune. Celles-ci devront également faire l'objet de travaux de restauration à l'horizon 2016.

Une démarche transversale des politiques territoriales



Des projets ? L'EPTB vous accompagne...

Collectivités ou propriétaires de terrains humides (prairie humide, peupleraie, franc bord, friche forestière...), l'EPTB Saône Doubs se tient à votre disposition pour étudier tout projet d'acquisition foncière et/ou de restauration de milieux.

Contact

Germain DESSERTINE
Chargé de mission démarche conservatoire

EPTB Saône et Doubs
220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 38 - 06 85 26 92 28
germain.dessertine@eptb-saone-doubs.fr

Demarche Conservatoire
des plaines alluviales de la Saône et du Doubs

> pour une gestion durable des milieux naturels



- Protection de la ressource en eau
- Maintien des champs d'expansion des crues
- Restauration des milieux et préservation de la biodiversité

Ressource en eau, biodiversité et inondation : des priorités

Le Val de Saône et la Basse Vallée du Doubs sont deux vastes plaines alluviales dont les enjeux liés à l'eau sont considérés comme majeurs :

- Nappes d'eau souterraine de première importance pour l'alimentation en eau potable,
- Nombreuses zones humides, véritables infrastructures naturelles, autoépuration des eaux et riches d'un cortège faunistique et floristique souvent menacé.
- Inondation régulière nécessitant une gestion rigoureuse des risques d'inondation basée sur le maintien des champs d'expansion des crues.

L'EPTB Saône et Doubs a souhaité engager une démarche Conservatoire sur les communes riveraines de la Saône et du Doubs, en complément des politiques publiques qu'il anime par ailleurs.

Cette démarche vise à favoriser une occupation des sols compatible avec le respect des grands enjeux des Vallées de la Saône et du Doubs : protection et restauration des zones humides, préservation des nappes d'alimentation en eau potable, et maintien des champs d'expansion des crues.

L'EPTB agit depuis plus de 20 ans dans la gestion des milieux aquatiques à travers différentes démarches :

- L'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière sur la Saône et le Doubs,
- L'animation de 7 sites Natura 2000 sur les axes Saône et Doubs,
- L'élaboration des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Fort de son expérience, l'EPTB a montré la nécessité d'un meilleur contrôle de la destination des sols sur les secteurs qui revêtent un intérêt particulier, qu'il soit d'ordre écologique, relatif à la protection des ressources en eau ou pour la gestion des risques d'inondation.



La Saône

- 390 puits de captage
- 58 zones stratégiques identifiées pour l'alimentation en eau potable
- 7 sites Natura 2000
- 118 îles
- 52 400 hectares de prairies inondables
- 65 ZNIEFF* de type 1 et 8 de type 2
- 7 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, soit 1 600 hectares
- 46 Espaces Naturels Sensibles, soit 3 650 ha

Le Doubs

- 95 champs captants
- 11 secteurs de ressource majeure
- 2 sites Natura 2000
- 17 ZNIEFF* de type 1 et 1 autre de type 2
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- 1 Réserve Naturelle Nationale

*ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Missions et moyens mis en oeuvre

AXE n°1 Assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales

- Accompagnement pour l'acquisition foncière des périmètres de protection de captage
- Appui pour l'acquisition foncière de milieux naturels
- Soutien pour le maintien des champs d'expansion des crues et des espaces de mobilité
- Assistance technique à la réalisation d'études et de travaux de restauration des milieux naturels

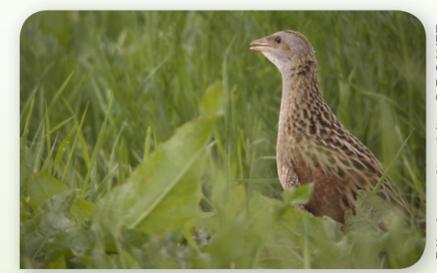
AXE n°2 Acquisition foncière et réalisation de travaux de restauration des milieux en régie

- Acquisition foncière de milieux humides sur les zones identifiées prioritaires
- Études et travaux de restauration sur les sites acquis

Obtenir la maîtrise foncière des zones à enjeux identifiées suppose une excellente réactivité en cas d'échanges fonciers ou de mouvements de terrains. Une veille est donc développée en étroite partenariat avec les SAFER.

La démarche Conservatoire est une action inscrite au Contrat de Projet Interrégional Plan Rhône/Saône et partie permante de sa stratégie sur les zones humides. Elle bénéficie à ce titre des financements attribués par des partenaires tels l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, ainsi que les Régions.

L'EPTB travaille également en étroite partenariat avec les Conservatoires d'Espaces Naturels (Franche-Comté, Bourgogne et Rhône-Alpes) avec lesquels une convention a été signée le 7 janvier 2015.



Râle des genêts adulte - © F. CAUJET

Actions et exemples de réalisations

> Préservation des îles

Les îles constituent des milieux particulièrement intéressants dans la dynamique écologique de la Saône et du Doubs. Elles participent à la diversité des habitats et des paysages et sont des lieux de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces. Difficiles d'accès et souvent dénuées d'intérêt économique, elles peuvent être le support d'actions de restauration écologique ambitieuses et assurent ainsi de nombreuses fonctionnalités : autoépuration des eaux, ralentissement des crues, réserve de biodiversité, support d'activités touristiques et pédagogiques.

Les moyens mis en oeuvre

Dans le cadre de sa Démarche Conservatoire, l'EPTB Saône et Doubs a acquis 2 îles - l'île de Montmerle-sur-Saône (01) et l'île Boileau à Seurre (21) - dans l'objectif de maintenir et restaurer leurs fonctionnalités naturelles.

L'île de Montmerle-sur-Saône (01)

D'une surface totale de 39 hectares, cette île a fait l'objet par le passé d'une exploitation forestière intensive, réduisant fortement l'intérêt environnemental et paysager du site. L'EPTB a ainsi souhaité acquérir la maîtrise foncière du site et s'est engagé dans sa restauration écologique avec le soutien des élus locaux et de ses partenaires.



île de Montmerle-sur-Saône

> Maintien des prairies alluviales

La prairie permanente reste le meilleur compromis entre les intérêts agricoles et les intérêts environnementaux. La préservation des prairies inondables est indispensable en raison des multiples services qu'elles assurent : champs d'expansion des crues, préservation de la ressource en eau, diversité et richesse biologiques, forte identité paysagère et sociale, stocks fourragers. Respectueuse du fonctionnement des milieux, c'est aussi la meilleure utilisation sur le plan économique à long terme car elle est la plus adaptée aux contraintes d'inondation.



Prairie du Grand Chalons

Une biodiversité exceptionnelle

Plus de 130 espèces végétales ont été inventoriées dans les prairies permanentes du Val de Saône. Certaines, comme la Gratiolle officinale, sont protégées au niveau national et classées sur la « liste rouge » des espèces végétales menacées.

Le Val de Saône constitue aussi l'un des derniers territoires d'accueil du Râle des Genets en France. Les conditions extensives (fauche tardive, absence de fertilisation) lui sont favorables et permettent l'expression d'une grande diversité d'espèces et d'habitats.

Les moyens mis en oeuvre

L'EPTB vise à préserver et restaurer les espaces prairiaux (reconversion de friches et de peupleraies en prairies humides, contractualisation de Mesures Agro-Environnementales avec les exploitants, etc.).

L'établissement a déjà acquis près de 50 hectares de peupleraies anciennes sur des zones stratégiques pour les reconverter en prairies naturelles. Les prairies sont ensuite confiées gratuitement à des agriculteurs qui s'engagent en contrepartie à respecter de bonnes pratiques de gestion (fauche tardive, pas de fertilisation, pas de produit phytosanitaire).

Gestion des prairies humides du Grand Chalons

L'EPTB assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Grand Chalons dans la gestion de près de 50 hectares appartenant à des prairies humides sur les communes de Chalons-sur-Saône et Saint-Rémy. Ce site est un champ d'expansion des crues essentiel pour l'Agglomération sur lequel de nombreuses actions de restauration des milieux, de valorisation agricole et de sensibilisation du public sont menées chaque année.

> Mobilité du Doubs

Restaurer un espace de mobilité contrôlée sur la basse vallée du Doubs

La restauration de l'espace de mobilité contrôlée d'un cours d'eau consiste à le laisser divaguer librement, en prenant en compte les risques liés à l'érosion des berges et aux inondations (zones urbanisées, présence d'usages, ...). Une bonne gestion de la rivière doit chercher à préserver et à restaurer, l'espace de mobilité du lit pour un bon fonctionnement hydrologique et morphologique, seul gage d'un bon état écologique des eaux et d'un ralentissement des crues.

A travers sa démarche conservatoire, l'EPTB apporte son soutien à la mise en place de projets fonciers en faveur de la restauration des espaces de mobilité (animations, études, acquisitions foncières) notamment sur la Basse Vallée du Doubs où la problématique est importante.



Le Doubs à Longepierre



Culivré des marais - © Fotofilia